



SNU CLIAS – FSU
163 rue de Charenton 75012 Paris
☎ 01 42 87 43 00 📠 01 49 88 06 17
✉ snuclias@tiscali.fr



Communiqué FSU

Fonction Publique : Revalorisation dérisoire du minimum de traitement

Malgré la faiblesse de la revalorisation du SMIC, celui-ci risquait de passer au dessus du traitement minimum de la Fonction publique : le gouvernement est donc contraint d'annoncer le relèvement de ce minimum. Il sera porté à 1283,20 euros mensuels au premier juillet et s'établira à l'indice 283 par ajout de deux points d'indice additionnels à ce seul niveau.

Cette augmentation efface de ce fait les deux premiers échelons de l'échelle de rémunération la plus faible et réduit ainsi encore un peu plus l'amplitude de carrière des personnels les moins bien payés. L'écrasement est tel que le début des échelles de rémunération 3 et 4 de la Fonction Publique est au même niveau, gommant la différence entre les agents entrés dans la FP sur concours et les autres.

Cette mesure minimaliste pointe les limites d'une politique salariale qui refuse d'entendre l'exigence portée par la FSU de maintenir le pouvoir d'achat de la valeur du point d'indice en 2007, d'amorcer un rattrapage des pertes subies par les actifs et retraités, d'augmenter sensiblement le minimum fonction publique et de lancer une négociation sur la refonte de la grille et la requalification des emplois.

Les personnels ont d'autant plus de sujets d'inquiétude que le Président et le gouvernement valorisent deux pistes : celle de redistribuer la moitié des économies réalisées par le non remplacement d'un départ en retraite sur deux et celle de la défiscalisation des heures supplémentaires.

La première mesure apporterait à l'État à peine de quoi augmenter d'un pour cent la valeur du point d'indice de la Fonction Publique¹ et serait incapable de maintenir le pouvoir d'achat de tous. Il est donc vraisemblable que la redistribution annoncée sera conduite autrement. Elle pourrait notamment passer par la rémunération d'heures supplémentaires et l'augmentation des indemnités, dont une part sert à compenser de manière forfaitaire les travaux supplémentaires effectués par certains fonctionnaires.

Or le développement des heures supplémentaires favoriserait la suppression des emplois, annoncée à hauteur de 35000 pour 2008. Leur défiscalisation diminuerait les ressources de l'État, qui en retour justifiera par un budget amoindri le refus de revaloriser les traitements de ses agents et les invitera à travailler plus. Le cercle vicieux s'amorce... tandis que les conséquences sur les conditions de travail, la qualité du service, sur les inégalités salariales entre hommes et femmes ont été évacuées du débat.

Ce ne sont pas ces orientations qui permettront la rupture avec les politiques antérieures, lesquelles ont conduit à diminuer de 11% la part du PIB consacrées à la rémunération des agents de l'État de 1999 à 2006.

La FSU s'opposera au développement des heures supplémentaires ;

Elle exige des négociations salariales immédiates.

¹ Elle correspondrait en effet à la moitié de 1,267 milliard d'euros sur une année sur la base d'une rémunération moyenne de 36500 euros, cotisations sociales employeur, hors pensions, comprises et de 35000 ETP non remplacés.

Paris le 27 juin 2007